



TUTORIEL :

Déclarer sa taxe de séjour Meublés non classés

Étape 1 : J'enregistre mon séjour

Pourquoi enregistrer ses séjours ?

Les meublés non classés doivent percevoir une taxe de séjour proportionnelle. Celle-ci dépend du prix de l'hébergement à la nuitée, du nombre d'occupants assujettis et du pourcentage de taxe votée par délibération (5% auxquels on ajoute 10% de taxe additionnelle départementale. Ainsi chaque séjour étant différent (tarifs de la semaine, nombre de nuitées et ou de personnes) il faut en premier lieu les enregistrer pour calculer la taxe de séjour adaptée.

1 - Je clique sur
"J'enregistre mes séjours"

The screenshot shows the user interface of the 'TAXE DE SÉJOUR' website. The top navigation bar includes links for 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS', 'JE DÉCLARE', and 'JE PAYE EN LIGNE'. The main content area is divided into several sections: 'MES ACTIONS' (with a sub-section 'REGISTRE DES SÉJOURS' containing a '1 Registre ouvert' and an 'ENREGISTRER MES SÉJOURS' button), 'FERMETURES À VENIR', 'DÉCLARATION' (with a '16 déclarations' and a 'DÉCLARE' button), 'REVERSEMENT', and 'HÉBERGEMENTS ACTIFS'. A sidebar on the left contains various menu items like 'MES HÉBERGEMENTS', 'MES DÉCLARATIONS', etc.

2 - Je clique sur
"Ajouter un séjour"

REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.

Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

Exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté	Actions
 AUCUN SÉJOUR ENREGISTRÉ									
									RETOUR AJOUTER UN SÉJOUR

NOUVEAU SÉJOUR

- Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.
- Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

> SÉJOUR

Du au Nombre de nuits : 0 Montant total de la durée du séjour (HT) : €

> CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR

Type d'occupants	Nb de personnes	Tarif par personne	Montant total collecté
Assujettis non exonérés	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Exonérés			
Mineurs (Les personnes mineures)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Non assujettis	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
TOTAUX	0	0,00€	0,00€

3 - J'entre les dates ainsi que le prix total du séjour

4 - J'entre le nombre total d'adultes et de mineurs

5 - Le total est calculé automatiquement
Je clique sur "Enregistrer"



Rappel : Si vous commercialisez votre bien via un opérateur numérique vous ne devez pas déclarer les nuitées réservées via ces plateformes. Il vous faut seulement déclarer les nuitées réservées sans paiement en ligne.

Étape 2 : Je déclare ma taxe de séjour

Méthode 1 : Je valide les registres via l'onglet "j'enregistre mes séjours" grâce au tableau "synthèse de mes séjours"

Ici s'affiche le nombre de séjours enregistrés mensuellement. Ainsi, si au mois de février vous avez eu 3 locations d'une semaine chacune vous retrouverez les informations dans ce tableau.

SYNTHÈSE DE MES SÉJOURS

Mois	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Montant total collecté	Actions
Novembre 2019	0	0	0,00€	VALIDER LE REGISTRE
Décembre 2019	0	0	0,00€	VALIDER LE REGISTRE
Janvier 2020	0	0	0,00€	VALIDER LE REGISTRE
Février 2020	0	0	0,00€	VALIDER LE REGISTRE

Une fois tous les séjours du mois complétés je clique sur "Valider le registre"

Je vérifie que tous les séjours sont bien enregistrés puis je valide le registre. Je répète l'opération chaque mois et pour tous les mois non complétés.

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS À SAISIR > NOUVELLE DÉCLARATION

DÉCLARATION FÉVRIER 2020

Meublé de tourisme ★ ★ ★ ★ (Non classé)

LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR

exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
 AUCUN SÉJOUR ENREGISTRÉ								

Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un de vos séjours, vous avez encore la possibilité de le modifier ou de le supprimer en retournant sur le registre des séjours de l'hébergement.

TOTAL Nombre de nuitées : 0 | Montant total : 0,00€

VALIDER LE REGISTRE

Méthode 2: Je valide les registres via l'onglet "je déclare"

TABLEAU DE BORD > JE DÉCLARE

MES DÉCLARATIONS À TRAITER

Liste des différentes déclarations mensuelles que vous avez à saisir ou valider.

> JE DÉCLARE 16 déclarations en attente de traitement.

Hébergement	Nature d'hébergement	Catégorie	Mois	Actions
	Meublé de tourisme	★★★★★ (Non classé)	Novembre 2019	DÉCLARER
	Meublé de tourisme	★★★★★ (Non classé)	Décembre 2019	DÉCLARER
	Meublé de tourisme	★★★★★ (Non classé)	Janvier 2020	DÉCLARER

Je clique sur "Déclarer"

DÉCLARATION NOVEMBRE 2019

Meublé de tourisme ★★★★★ (Non classé)

> LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR

exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
 AUCUN SÉJOUR ENREGISTRÉ								

Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un de vos séjours, vous avez encore la possibilité de le modifier ou de le supprimer en retournant sur le registre des séjours de hébergements.

TOTAL Nombre de nuitées : 0 | Montant total : 0,00€

VALIDER LE REGISTRE

Je vérifie que tous les séjours sont bien enregistrés puis je valide le registre. Je répète l'opération chaque mois et pour tous les mois non complétés.



Pensez à effectuer une simulation via la plateforme avant le début du séjour de vos locataires. Ainsi vous saurez exactement quel est le montant de la taxe due. Un mail d'invitation à déclarer vous est envoyé à chaque début de mois. Je vous recommande d'effectuer vos déclarations de manière régulière afin de vous simplifier la manipulation.